

Charte de durabilité 2.0



Réduire les émissions de méthane

Pour limiter le réchauffement climatique, chaque Etat membre européen s'efforce de réduire les émissions de gaz à effet de serre. En Flandre, la Convention sur les émissions entériques des bovins stipule que le gouvernement et le secteur agroalimentaire s'engagent à réduire les émissions de méthane chez les bovins de 26 % (par rapport à 2016) d'ici 2030. Cet objectif peut être atteint en prenant des mesures au niveau de l'exploitation en ce qui concerne la gestion des animaux et du troupeau, en modifiant la génétique ou en modifiant l'alimentation. Les premières années de la convention ont été consacrées à l'élaboration de la liste des mesures approuvées. Nous devons maintenant relever le défi de la mise en œuvre de ces mesures au niveau des éleveurs de bétail.

Objectif

Dès 2024, les membres de BFA appliqueront une mesure de la Convention Émission Entériques dans au moins 10% des aliments pour bétail destinés au bétail flamand. D'ici 2027, ce pourcentage sera d'au moins 50 % si l'éleveur est indemnisé pour ces mesures par ses clients ou par les pouvoirs publics.



Réduire notre empreinte écologique

Une base de données a été développée dans le cadre des projets "Product Environmental Footprint (PEF)" et "Global Feed LCA Institute (GFLI)". Elle contient les données d'impact des différentes matières premières utilisées par le secteur de l'alimentation animale. Ces données d'impact sont utilisées dans les calculs d'analyse du cycle de vie (LCA) des aliments pour animaux. Étant donné que l'impact environnemental des produits animaux est dans une large mesure co-déterminé par l'alimentation, nous allons le cartographier avec précision. Les activités de la ferme elle-même ne doivent pas être oubliées dans ce processus.

Objectif

Le secteur belge de l'alimentation animale poursuit son évolution vers une réduction de son empreinte écologique grâce aux calculs LCA. Nous développerons en 2024 une approche harmonisée de l'application des règles de calcul européennes. En outre, nous visons à améliorer la conversion alimentaire.



Soja durable

BFA achète des certificats de soja durable depuis 2009 afin de réduire l'impact environnemental de la culture du soja. Ces dernières années, BFA a continué à augmenter le nombre de certificats achetés. En 2023, 65 % de la consommation belge totale de soja dans le secteur de l'alimentation animale était couverte par des certificats de soja durable conformes aux lignes directrices de la FEFAC en matière d'approvisionnement en soja.

Objectif

D'ici 2027, 85% du soja utilisé par les fabricants belges d'aliments pour animaux répondra aux directives de la FEFAC sur le soja et aux critères en matière de déforestation. D'ici 2030, 100% du soja sera conforme.



Moins d'émissions d'azote et de phosphore

L'utilisation d'aliments à faible teneur en protéines et en phosphore par les éleveurs de volailles et de porcs réduit la quantité d'azote (N) et de phosphore (P) dans le lisier produit. Il y a par conséquent moins d'éléments nutritifs rejetés dans l'environnement. D'ici 2022, 12,3 millions de kg d'azote (N) et 7,5 millions de kg de pentoxyde de phosphore (P₂O₅) en moins auront déjà été émis. Dans le cadre de la recherche, nous examinons comment renforcer encore les normes protéiques pour les porcs d'engraissement et étudions leur effet sur les émissions d'azote.

Objectif

Les membres de BFA produisent chaque année au moins 60% des aliments pour porcs et volailles conformément à l'accord sur les aliments à faible teneur en nutriments. Nous travaillerons en 2024, 2025 et 2026 sur des recommandations pour une composition optimale en protéines et en acides aminés pour les aliments pour porcs d'engraissement. A cette fin, BFA organisera au moins six événements d'information pour ses membres.



Stimuler l'économie circulaire

Par l'utilisation de flux de coproduits (par exemple le marc de bière, les dried distillers grains with solubles (DDGS), le tourteau de colza, entre autres), le secteur de l'alimentation animale contribue à l'économie circulaire. Par conséquent, les flux de coproduits générés lors de la production de denrées alimentaires ou de biocarburants sont valorisés en tant que matière première précieuse. Le secteur belge de l'alimentation animale est très efficace dans la valorisation de ces flux, mais l'offre de coproduits disponibles diminue. C'est pourquoi nous sommes à la recherche de nouvelles matières premières circulaires pour l'alimentation animale. Les sous-produits du soja ne sont pas pris en compte dans cet objectif.

Objectif

D'ici 2030, au moins 37% des matières premières utilisées dans le secteur belge de l'alimentation animale proviendront de coproduits de l'industrie alimentaire et des biocarburants (à l'exclusion des sous-produits du soja). Chaque membre de BFA reçoit chaque année un aperçu de son utilisation de coproduits par rapport à la moyenne du secteur. De 2024 à 2027, nous soutenons des projets de recherche portant sur au moins cinq matières premières circulaires potentielles pour l'alimentation animale en termes de sécurité alimentaire, de qualité et de rentabilité.



Aucun antibiotique dans les aliments médicamenteux

Depuis 2011, BFA s'efforce d'équilibrer l'utilisation des antibiotiques par le biais d'aliments médicamenteux afin de prévenir l'augmentation et la propagation de la résistance aux antibiotiques. Nous contribuons ainsi à la protection de la santé animale et de la santé publique. BFA et ses membres poursuivent leurs efforts et affinent encore cet objectif. Nous ne mettrons pas fin à la production d'antibiotiques dans les aliments médicamenteux en 2030, mais dès 2027.

Objectif

La production d'aliments médicamenteux à base d'antibiotiques cessera en 2027.

NEW



Explorer les différentes sources de protéines et les alternatives

En collaboration avec le gouvernement flamand, deux "plans d'action pour les sources de protéines alternatives" ont été élaborés depuis 2011. Après une évaluation positive, le plan d'action a été transformé en une stratégie flamande pour les protéines plus complète. Dans ce cadre, BFA poursuit sa recherche de sources de protéines alternatives. En effet, notre objectif reste de diversifier l'utilisation des sources de protéines alternatives dans le secteur de l'alimentation animale.

Objectif

Au cours des quatre prochaines années, BFA soutiendra huit projets de recherche différents sur les sources de protéines alternatives. Nous encourageons ainsi une utilisation plus diversifiée des protéines et la recherche de sources de protéines alternatives.

NEW



Développer des lignes directrices sectorielles en accord avec la Directive européenne CSRD

La CSRD exige des entreprises européennes qu'elles identifient de manière transparente et détaillée tous les thèmes ESG (Environnement, Social, Gouvernance) pertinents. Les PME et les microentreprises non cotées n'entrent pas dans son champ d'application. Néanmoins, elles seront également confrontées à la rédaction de rapports sur le développement durable. En collaboration avec nos membres, nous déterminons les thèmes matériels de durabilité qui sont importants pour le secteur de l'alimentation animale. Nous garantissons ainsi un flux d'informations harmonisé au sein de la chaîne agroalimentaire.

Objectif

BFA soutient ses membres dans l'élaboration de rapports sur le développement durable et rédige des lignes directrices sectorielles à cet effet, conformément à la nouvelle directive européenne "Corporate Sustainability Reporting Directive" (CSRD).

Objectifs atteints



Réduire les agents pathogènes chez les volailles et les porcs

Il est essentiel de mettre les mesures de biosécurité en œuvre correctement pour prévenir l'introduction de maladies animales dans les exploitations agricoles. Des mesures plus strictes sont imposées en cas de menace ou d'apparition de maladies animales spécifiques. BFA a mis à jour son protocole de biosécurité et a veillé à ce qu'il soit intégré dans le secteur. Depuis, le protocole est devenu un élément incontournable.

Objectif

Tous les membres de BFA mettront en œuvre le protocole de biosécurité évalué annuellement pour la volaille et les porcs d'ici 2021. BFA élabore une brochure destinée à tous les collaborateurs de le secteur de l'alimentation animale, des chauffeurs aux représentants.



Renouveler le plan d'action sur les protéines alternatives

En collaboration avec le gouvernement flamand, deux "plans d'action pour les sources de protéines alternatives" ont été élaborés depuis 2011. Ceux-ci visaient, d'une part, à réduire les importations de soja et, d'autre part, à diversifier l'utilisation des sources de protéines alternatives dans le secteur de l'alimentation animale. Le plan d'action se poursuit dans le cadre de la Stratégie flamande pour les protéines depuis 2021. Cependant, le thème reste d'actualité, c'est pourquoi nous l'avons ajouté comme nouvel objectif.

Objectif

BFA et le gouvernement flamand renouvelleront ensemble le plan d'action sur les sources de protéines alternatives d'ici 2021. Le secteur de l'alimentation animale s'efforce de réduire les importations de soja en provenance de pays non européens et de diversifier l'utilisation des sources de protéines alternatives..



Réduire le nombre d'accidents au travail

La production d'aliments pour animaux présente des risques de sécurité spécifiques au secteur. Les exemples typiques sont : le travail en hauteur, dans des espaces confinés, avec des appareils électriques, l'exposition à la poussière et au bruit, entre autres. Pour garantir la sécurité des travailleurs, il est essentiel de bien connaître le lieu de travail et les équipements de travail utilisés. BFA a élaboré à cette fin le manuel de sécurité au travail et a organisé des formations pour ses membres en 2021. En 2021, le manuel a été revu en profondeur et complété.

Objectif

BFA mettra à jour le manuel de sécurité au travail (2021) et organisera des formations pour ses membres. D'ici 2022, BFA développera un système de contrôle pour suivre le nombre d'accidents du travail. D'ici 2030, nous voulons réduire le nombre d'accidents du travail dans notre secteur de 10 % par rapport à 2022..



Utilisation plus efficace des protéines

À la demande de BFA, l'ILVO a réalisé une étude pour déterminer l'efficacité avec laquelle nos animaux d'élevage utilisent les protéines contenues dans leurs rations. L'étude s'est intéressée plus particulièrement à la fraction des protéines qui est également comestible pour l'homme. Si l'animal produit plus de protéines comestibles qu'il n'en consomme, il est considéré comme un producteur net de protéines. Une ration contenant beaucoup de coproduits et/ou d'herbe a un impact positif sur l'efficacité protéique. Au terme de l'étude en 2022, il apparaît que nos animaux de ferme belges sont des producteurs nets de protéines comestibles et ce, grâce à l'utilisation d'aliments circulaires.

Objectif

BFA cartographie la contribution nette de l'élevage belge à l'apport de protéines aux humains.